



Patron bar refuse servir alcool

Par **civitas**, le **14/01/2017 à 18:29**

Bonsoir,

J'ai une question simple. J'ai 36 ans donc je suis majeur et le patron refuse de me servir de l'alcool car une personne lui aurait fait part que je prenais un traitement médicamenteux. Je tiens à préciser que j'ai toujours été sobre, jamais violent, toujours poli et courtois. Est-ce que les patrons de bars peuvent vous refuser de servir de l'alcool. Merci

Par **Visiteur**, le **14/01/2017 à 19:13**

Bsr,

Oui c'est possible lorsqu'ils ont une bonne raison, l'ivresse. Dans votre cas, ce n'est pas à nous d'en juger le fondement sans connaissance de votre dossier médical.

Article R. 3353-2 du code de la santé publique : Le fait pour les débitants de boissons de donner à boire à des gens manifestement ivres ou de les recevoir dans leurs établissements est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe.

Par **civitas**, le **14/01/2017 à 20:20**

Merci Pragma, mais je tiens à signaler que je n'ai jamais été ivre de ma vie sauf une fois pour l'obtention de mon bac en 1999. Je ne vais pas étaler ma vie sur ce forum, mais je suis suivi pour un trouble bipolaire et aussi pour avoir fait deux embolies pulmonaires en 2010.

Par **jodelariege**, le **14/01/2017** à **21:00**

bonsoir ,alors peut être quelqu'un qui vous aime craint pour votre santé /votre vie et ne veut pas que vous buviez...peut être qu'un médicament que vous prenez n'est pas compatible avec l'absorption d'alcool

Par **Visiteur**, le **14/01/2017** à **21:10**

Et oui, peut être tout simplement' car il faut savoir que la consommation d'alcool est la première chose - avec les stupéfiants- à éviter chez les bipolaires.